

90 B 787

Le p...
Tr...
CESSIONS

Enregistré a S.I.E. DE BORDEAUX-MERIGNAC -
ENREGISTREMENT

Le 29/11/2010 Bordereau n°2010/770 Case n°1

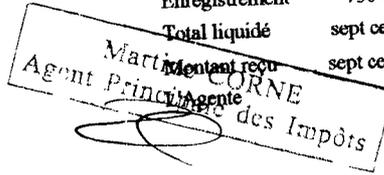
Ext 363€

Le 25 FEV. 2011

Enregistrement 730 € Pénalités

Total liquidé sept cent trente euros
sept cent trente euros

sous le N° 3625
ENTRE LES SOUSSIGNES



Monsieur Garcia Jean-Marie, né le 25 septembre 1948 à Berck s/ mer, demeurant 14 allée des châtaigniers - 33610 Cestas, associé cédant,

Et

Monsieur Garcia Tony, né le 21 novembre 1972 à St Mandé (94), demeurant 18 rue de la paix - 33700 Mérignac, cessionnaire,

Et

Monsieur Pelletier Thierry, né le 15 juin 1969 à Bordeaux (33), demeurant 20 le haut de beguey, rue de beguey - 33370 Tresses, cessionnaire,

Lesquels associés soussignés déclarent être associés de la société SARL « CDA » au capital 30489 €, divisé en 500 parts de 60,98 € chacune, dont le siège social est à Eysines (Gironde) 86 rue du moulineau.

Laquelle société est immatriculée au registre du commerce de Bordeaux sous le numéro . B 354 071 557 (90 B 00 787) n'est pas à prépondérance immobilière ; est soumise à l'impôt sociétés.

Les associés rappellent que la cession de parts entre associés est libre.

Monsieur Garcia Jean-Marie a ainsi qu'il suit procédé à la cession de ses parts sociales qui remontent à la création de la société Sarl CDA.

I CESSION DE PARTS SOCIALES

Par les présentes, Monsieur Garcia Jean-Marie cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droits à Monsieur Garcia Tony, qui accepte 14 parts et à Monsieur Pelletier Thierry, qui accepte 14 parts sur les 334 parts qu'il possède dans la société sus indiquée.

Les cessionnaires sont propriétaires des parts cédées à compter de ce jour avec tous les droits qui s'y attachent conformément aux statuts dont ils reconnaissent avoir eu connaissance.

II PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de neuf cent quatorze euros et 28 cts (914.28 €) la part.

Monsieur Garcia Jean-Marie cède ses 28 parts pour un montant total de vingt cinq mille six cents euros (25 600 €) qui lui sont réglés ce jour à savoir douze mille huit cents euros (12 800 €) par Monsieur Garcia Tony et douze mille huit cents euros (12 800 €) par Monsieur Pelletier Thierry.

III MODIFICATION DES STATUTS

Comme conséquence des présentes cessions de parts sociales les associés décident d'un commun accord d'apporter, à ce jour à l'article 7 des statuts relatif au capital social, les modifications nécessitées par cette cession.

IV SIGNIFICATION

Conformément à la loi un original de la présente cession a été déposé au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de dépôt.

V DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Les parties déclarent ici que la société a une activité commerciale.

VI MENTIONS – POUVOIRS

Mention des présentes est consentie pour avoir lieu partout où sera besoin. Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue d'accomplir toutes formalités de publicité légale et autres qu'il y aura lieu.

VII FRAIS

Les droits d'enregistrements seront à la charge des cessionnaires qui s'y obligent.

Bon pour cession de
28 parts pour 25600 euros
J.M. Garcia
Garcia

Fait en six originaux
Le 28.11.10

Bon pour achat de
14 parts pour 12800 €
Thierry PELLETIER

Bon pour achat de
14 parts pour 12800 €
T. Garcia
Garcia